

REGLEMENT

ARTICLE 1 : DATE

Les courses du dimanche 28 avril 2013; départ 9h30 pour le trail et 10h pour la promenade du lac. Les courses du dimanche 04 Août 2013; départ à 10h, pour les courses des fêtes. En accord avec le Comité des Landes des courses hors stade, elle est organisée par l'Association Sportive Aureilhanaise.

ARTICLE 2 : PARCOURS DES EPREUVES

Le trail boucle de 17,7 km autour du lac d'Aureilhan, la promenade du lac boucle de 8km longe le lac, et les courses des fêtes est une boucle de 5km, ce circuit sera couvert une fois pour le 5 km et 2 fois pour le 10km. Type des circuits: route et sous bois non accessible au handisport. Le départ est à la Bergerie, face à l'église.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

La course est ouverte aux hommes et femmes titulaires d'une licence FFA et aux non adhérents à la FFA avec un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Les catégories autorisées à courir sont :

Minimes	: 1998 -1999 5km seulement
Cadets	: 1996 -1997 5, 8 et 10km seulement
Juniors	: 1994 - 1995 toutes les courses
Espoirs	: 1993 - 1991 toutes les courses
Seniors	: 1990 - 1974 toutes les courses
vét1	: 1973 - 1964 toutes les courses
vét2	: 1963 - 1954 toutes les courses
vét3	: 1953 - 1944 toutes les courses
vét4	: 1944 et avant toutes les courses

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT ET INSCRIPTION

Les bulletins d'inscriptions par courrier doivent arriver pour le trail avant le mardi 23 avril à 16h ou par internet sur le site laronedescampings.free.fr jusqu'au samedi 27 avril à 18h, il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de la course. Pour les autres courses les inscriptions sont possibles le jour de la course. Le nombre d'inscription est limitée à 250 participants. Les inscriptions sur place se feront à la Bergerie en face de l'église à partir de 8h30 le jour des courses. Les inscriptions doivent être remplies lisiblement, signées et accompagnés des frais d'engagements.

(ordreASA)

ARTICLE 5 : DOSSARDS

Les dossards seront à retirer le jour de la course à la Bergerie en face de l'église à partir de 8h30, sur présentation de la Licence FFA ou du certificat médical de moins d'un an ou de sa photocopie certifiée conforme à l'original.

ARTICLE 6 : RESULTATS

Les classements seront informatisés et envoyés au comité, ils seront également disponibles par Internet.

ARTICLE 7 : PRIX

Les 250 premiers inscrits recevront un lot. Les 3 premiers au scratch hommes et femmes seront récompensés.

ARTICLE 8 : JURY

L'organisation se réserve le droit de prendre des dispositions qui peuvent entraîner des modifications sur le déroulement de la manifestation et sur le présent règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Sexe: H / F Né (e) le.....

Catégorie:.....

Adresse.....

Code postal Ville.....

Je m'inscris à :

Course du dimanche 28 avril 2013

Le trail d'aureilhan 17.7km : 12€

La promenade du lac 8km : 6€

Course du dimanche 4 août 2013

La course des fêtes 5km : 6€

La course des fêtes 10km : 9€

Je déclare être licencié FFA sous le n° de licence:.....

Je suis non licencié et je joins un certificat médical de moins d'un an de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Je m'engage à ne rechercher en aucun cas, dans le présent ou l'avenir, la responsabilité des organisateurs en cas d'accident ou de maladie relative à cette épreuves.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepter les clauses.

Date:.....

Signature:
(obligatoire, parents pour les mineurs)

Chèques libellés à l'ordre de ASA d'Aureilhan.

Les inscriptions par correspondance doivent être adressées à ASA, Mairie, 40200 Aureilhan

Par internet sur le site: <http://laronedescampings.free.fr> jusqu'au 27 avril à 18h